

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf: 2030258SNCO15016



SHARDA EUROPE B.V.B.A  
58 Heedstrat  
1730 ASSE  
BELGIQUE

Paris, le 28 JAN. 2015

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

**N° Intransit : 2030258 - CEKUMETA 5      AMM n°2030460**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2150029 Nom commercial : LUMEX

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2030460

Firme détentrice : SHARDA EUROPE B.V.B.A

Type commercial : Second nom commercial 2030258 - CEKUMETA 5

Vu la notification de l'Anses n°2014-1323 du 19 décembre 2014

La commercialisation de CEKUMETA 5 (produit de référence) est autorisée sous la dénomination LUMEX (second nom commercial).

**Dénomination de l'intrant**

LUMEX

Produit de référence CEKUMETA 5

**Dénominations commerciales**

CEKUMETA 5

**Teneur garantie en matière active**

5 % Métaldéhyde

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

28 JAN. 2015

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON